

service des affaires intercommunales de la riviéra

rapport d'activités 2013



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

lexique

ADCV	Association de communes vaudoises
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CH	Confédération
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
CSI	Centre social intercommunal
CSU	Centre de secours et d'urgence
DAI	Direction de l'architecture et des infrastructures
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LEM	Loi cantonale sur les écoles de musique
MVR	Transports Montreux-Vevey Riviera
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PA / PA T/U	Projet d'agglomération "transports et urbanisation"
PPA	Plan partiel d'affectation
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service du développement territorial
SIGE	Service intercommunal de gestion
SM	Service de la mobilité
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

présentation du service



LE SAI EN BREF . . .

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2013 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service
- ⇒ Activités 2013 en bref
- ⇒ Activités 2013 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

présentation du service

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

En 2002, les communes ont accepté de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant et l'ont augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service emploie 6 personnes, ce qui représente 4,45 EPT, soit une cheffe de service (100%), 3 adjointes (75%, 75% et 70%) et 2 secrétaires (60%). L'été 2013 a été marqué par le départ d'une adjointe qui ne pourra être remplacée avant 2014. En raison de ces mouvements de personnel, la facturation aux communes a été de Fr. 9.-, au lieu des Fr. 9.70 budgétés.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
- Conférence des syndics (CSD) - Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier	- Fonds culturel Riviera - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera - Fonds sportif intercommunal - Convention relative à l'utilisation des installations sportives	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera - Commission intercommunale de la taxe de séjour	- Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC) - Commission prévention Riviera - Inspection des chantiers - Fonds intercommunal de sauvetage - Additions, Action communautaire, travail social (AACS)	- SIGE - SATOM - VMCV SA - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) - Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)	- Association régionale pour l'action sociale région Riviera (ARAS) - Plateforme santé Haut-Léman (PSHL) - Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

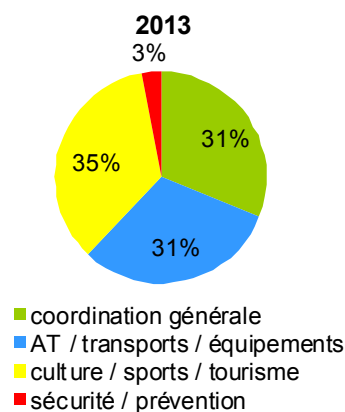
Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

présentation du service



À TITRE INDICATIF ...

La répartition des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les proportions suivantes :



Comparativement à la répartition 2012, on constate une augmentation de 5% pour le domaine « coordination générale », due notamment à l'étude fusion(s) et / ou gouvernance régionale et quasi la même augmentation pour celui de « l'aménagement, transports, équipements » liée aux travaux menés dans le cadre de la CORAT à la suite du PA T/U.

A noter également une diminution importante, de l'ordre de 10% pour le domaine « sécurité / prévention » (cf. ci-contre).

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé notamment d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2013, le service a organisé / participé à près de 120 séances, dans le cadre des structures permanentes et des projets spécifiques pour lesquels il assure la gestion / il est impliqué; soit près de 26 commissions et groupes de travail concernés. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Parmi ceux-ci, le service a notamment consacré un temps conséquent aux dossiers / projets suivants :

- ⇒ Suivi des travaux menés par la CORAT qui s'inscrivent dans la suite du projet d'agglomération Rivelac.
- ⇒ Définition des modalités financières et de la nouvelle convention liant le Conservatoire aux communes de la Riviera suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique (LEM).
- ⇒ Suivi de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et /ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.
- ⇒ Définition des modalités de participation financière des dix communes de la Riviera au Stade régional d'athlétisme de la Saussaz.

En outre, parmi les dossiers suivis de manière régulière par le service, le Fonds culturel Riviera a nécessité, cette année encore, un travail conséquent, consacré d'une part aux très nombreuses demandes de soutien ponctuel et, d'autre part, à une analyse de fond des institutions soutenues en relation avec la préparation du budget 2014.

A contrario, le SAI a été très peu impliqué dans le domaine sécurité / prévention depuis l'acceptation par les conseils de la Riviera de l'intégration des SDIS à l'Association de communes Sécurité Riviera.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : les 10 syndics
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre



Complexe sportif de la Saussaz à Montreux

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises au cours de l'année 2013. Elle a mené en particulier deux dossiers importants pour la Riviera, brièvement présentés ci-après.

- ⇒ Le Conservatoire : suite à l'entrée en vigueur de la LEM, le SAI s'est attelé à définir les principes de financement pour les dix communes, ainsi qu'à la rédaction d'une nouvelle convention entre les dix municipalités et le Conservatoire. Les modalités financières et la convention ont été validées par la CSD, ainsi que par les dix municipalités et le Conservatoire. La convention a été transmise pour signature aux partenaires en décembre 2013.
- ⇒ Le complexe sportif de la Saussaz / stade régional d'athlétisme : portant à la fois sur le remplacement des terrains de football de Rennaz et le projet de stade régional d'athlétisme, la municipalité de Montreux, en collaboration avec celle de Vevey a mené les études de faisabilité permettant de vérifier la possibilité de regrouper les besoins en installations sportives (football /athlétisme) sur le site de la Saussaz. La participation financière des dix communes pour la « partie football » s'inscrit dans le cadre du préavis régional sur les terrains de football, adopté par les dix conseils communaux en 2007. La question d'un financement intercommunal pour le stade régional d'athlétisme a fait l'objet d'un travail préparatoire entre les représentants politiques et techniques des 2 municipalités concernées et le SAI courant 2013. Sur cette base, une proposition de financement intercommunal a été présentée par le SAI en septembre, validée par la CSD, puis par les dix municipalités. Le SAI a rédigé le préavis commun, en collaboration avec les services techniques des 2 communes concernées. Le préavis a été validé par la CSD, puis par les dix municipalités en fin d'année. Les dix conseils communaux se prononceront en 2014.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

coordination générale



FONCTIONNEMENT . . .

La CSD a conservé certains principes de fonctionnement prévalant depuis 2008, soit :

- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une information / suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndicats du Pays-d'Enhaut.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes (principe d'une séance par année).
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndicats et députés du Pays-d'Enhaut (principe d'une séance par année).

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

Outre ces deux importants dossiers, la CSD a été sollicitée par différents organes, soit pour une demande de soutien financier, soit pour présenter des dossiers touchant toutes les communes. Elle a ainsi traité les demandes de soutien de la Fondation AACTS (Addiction, action communautaire, travail social), de la SPA du Haut-Léman et de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) et reçu des représentants de la CIP (Caisse intercommunale de pensions) et des VMCV / MVR.

Plusieurs sujets ont également fait l'objet d'un suivi et d'une information régulière au sein de la CSD, en particulier l'UCV / ADCV, le Musée Chaplin et la Régionalisation des SDIS. La CSD permet également aux syndicats d'échanger sur leurs pratiques respectives dans de nombreux domaines.

Force est de constater qu'entre les nombreux dossiers / projets en cours (interne) et les nombreuses sollicitations d'organes divers (externe), la préparation et le suivi des séances de la CSD demandent un travail plus important en termes d'organisation et de coordination de la part du SAI.

Les séances de la CSD ont aussi permis à M. Berdoz, préfet, de transmettre régulièrement des informations sur les sujets cantonaux ayant une influence importante sur les communes. La fructueuse collaboration perdure ainsi de manière naturelle et au gré des besoins exprimés de part et d'autre.

De plus, la rencontre des syndicats de la Riviera et du Pays-d'Enhaut, placée sous l'égide de la préfecture a eu lieu en mars 2013, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

coordination générale



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) :
1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion :
2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

En 2013, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est principalement consacré au suivi de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale. Le 1^{er} semestre a permis de finaliser la phase de diagnostic, comprenant à la fois une analyse stratégique portant sur les domaines population-emplois / territoire / politique / finances et sur une enquête auprès d'un échantillon de la population menée par M.I.S. Trend. Les résultats ont fait l'objet d'une conférence de presse et d'un communiqué début mai, dont le contenu a été transmis aux dix municipalités et conseils communaux au préalable.

La 2nde phase de "vivre ensemble" ou "projet de société" a démarré au début de l'automne, sur la base de 4 axes stratégiques proposés par les mandataires, résultant de la 1^{ère} phase d'étude. Les membres du CA ont été appelés à déterminer les objectifs / projets potentiellement fédérateurs dans ce cadre. S'agissant d'une phase délicate, elle n'a pu être finalisée en 2013 et se poursuivra par conséquent en 2014. De ce fait, il n'y a pas eu matière à communiquer durant l'automne, contrairement à ce qui était initialement prévu.

S'agissant plus particulièrement des tâches du SAI dans le cadre de cette étude, il a essentiellement servi de relais entre le CA et les mandataires et transmis régulièrement ses remarques aux mandataires lorsqu'il a été sollicité, notamment lors de séances bilatérales. Le service a été plus impliqué lors de la préparation de la conférence de presse en mai 2013.

Par ailleurs, début octobre, le CA a déposé devant les conseils communaux un préavis relatif à la demande de participation aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo. Une séance d'information a été organisée pour les commissions des dix CC le 8 octobre 2013. Le préavis a été accepté à l'unanimité des CC fin 2013. Le SAI a rédigé le préavis CIEHL et préparé la présentation aux CC, en collaboration avec la DAI de Vevey.

Concernant les différents mandats d'études octroyés dans la suite du PA T/U Rivelac et dont la participation de la Riviera est financée par le biais de la CIEHL, le SAI a effectué le suivi de la facturation, sur la base des clés de répartitions financières convenues selon les mandats, et ce en collaboration avec le Service des finances de la Ville de Vevey.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL . . .

Le site internet du SAI

www.sai-riviera.ch

en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Le site a fait l'objet d'une mise à jour importante en juin 2013, afin de tenir compte de l'évolution des institutions / projets / dossiers en cours et des missions / tâches du service s'y rapportant.

Une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

La rencontre annuelle CSD-Députés a été organisée le 5 février 2013, consacrée à l'initiative « Sauvez Lavaux III ».

Le Forum des municipalités a pour sa part eu lieu le 23 avril 2013 sur le thème de la fusion VMCV - MVR.

Année intense sur le plan de l'information et de la communication, le SAI a contribué à la préparation de séances d'information destinées aux commissions des CC et a rédigé des informations / communications pour les CC sur les sujets rappelés ci-après.

En janvier 2013

- ⇒ CSD - Projet de Musée « Chaplin's World » : séance d'information aux municipalités / aux commissions des CC sur le préavis relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera du prêt LADE accordé par le Canton au projet de Musée.
- ⇒ CORAT Riviera - Projet d'agglomération Rivelac : information / communication concernant les modalités de travail définies pour la phase de mise en œuvre du projet.

En mai 2013

- ⇒ CIEHL - Etude « fusion(s) et/ou gouvernance régionale » : conférence de presse et communiqué de presse portant sur la 1^{ère} phase de diagnostic, en particulier la présentation des résultats de l'enquête M.I.S. Trend faite dans ce cadre.
- ⇒ CORAT Riviera - Projet d'agglomération Rivelac : information / communication concernant les travaux menés par la CORAT pour le secteur géographique de la Riviera.

En août 2013

- ⇒ CORAT Riviera - Projet d'agglomération Rivelac : information / communication concernant les résultats de l'examen provisoire du projet par la Confédération et sur la suite envisagée par la Riviera.

En octobre 2013

- ⇒ CIEHL - Salle del Castillo : séance d'information aux commissions des CC sur le préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo, à Vevey.

Le service a également été invité par le parti des Verts/libéraux en janvier. Son intervention était centrée sur le projet d'agglomération et l'évolution des collaborations intercommunales sur la Riviera.

aménagement / transports / équipements



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
 - 1 représentant / municipalité
 - + 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets (6 séances en 2013)
- ⇒ pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation et du suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques actifs. Tout ou partie des membres de la CORAT plénière a été impliqué dans divers groupes de travail en lien avec la suite du projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac), s'agissant de la commission chargée de mener les travaux y relatifs, pour le secteur géographique de la Riviera.

Implication de la CORAT / du SAI à l'échelle de l'agglomération

Pour l'année 2013, les principales activités sont résumées ci-après.

- ⇒ Participation au COPIL de Rivelac : 2 séances durant le 1^{er} semestre. Préparation / discussion préalable en CORAT plénière. Position Riviera coordonnée relayée au COPIL.
- ⇒ Participation au BTC (bureau technique de coordination) de Rivelac : 4 séances dont 3 lors du 1^{er} semestre. Le SAI représente techniquement la Riviera et rapporte régulièrement à la CORAT le contenu des échanges.
- ⇒ Rapport d'examen provisoire de la CH : la CORAT et le SAI ont consacré une séance extraordinaire à l'analyse du rapport d'examen. Sur la base de ces échanges, le SAI a rédigé et envoyé une note à l'attention de la CH en juin 2013.
- ⇒ Rencontre technique avec la CH - mi-juin : une délégation technique a été désignée, comprenant majoritairement des représentants des services cantonaux et du bureau d'étude MRS. Le SAI a été désigné pour représenter les 15 communes parties au PA.
- ⇒ Convocation d'une délégation politique par la Conseillère d'Etat Mme Béatrice Métraux - août : seuls 3 délégués des communes disponibles, dont la présidente de la CORAT et le représentant de Montreux pour la Riviera. Sur la base des réflexions du SAI, les 3 délégués ont pu faire valoir une position commune auprès du Canton.
- ⇒ Procédure de consultation portant sur « l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 » - fin juillet : le SDT a invité les communes faisant partie du périmètre du projet d'agglomération à se déterminer. Le SAI a rédigé un projet de réponse pour celles de la Riviera, adaptable par chaque municipalité.

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

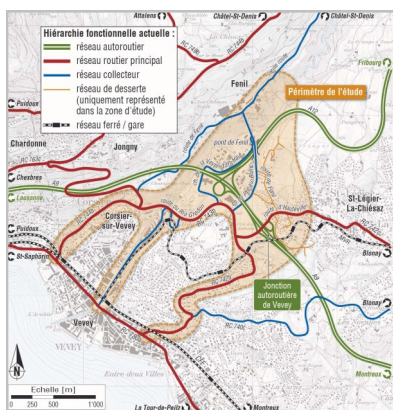
Travaux menés par la CORAT / le SAI pour le secteur Riviera

Le mandat d'appui et de coordination technique octroyé au bureau team+ en automne 2012 a permis dans un 1^{er} temps de déterminer les travaux prioritaires à mener dans le cadre de la CORAT, sur la base d'entretiens avec les 10 municipalités. Trois grandes priorités en ressortent :

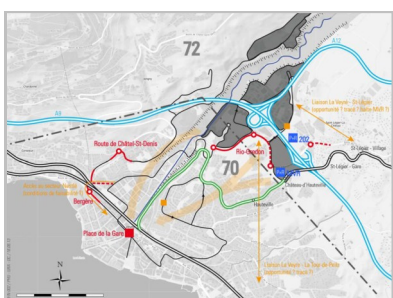
- ⇒ L'accessibilité à l'Ouest de l'agglomération, y compris le secteur La Veyre-Fenil;
- ⇒ La RC 780a;
- ⇒ Le stationnement.

S'y ajoute l'information / communication aux CC, qui a été intensifiée en 2013 par le biais de 3 communications en janvier, mai et août, rédigées par le SAI. Une autre priorité a également été abordée dans le cadre de la CORAT, soit l'accessibilité à l'Est de l'agglomération.

Considérée comme l'urgence à traiter, l'accessibilité à l'Ouest de l'agglomération a fait l'objet d'un mandat d'étude confié à une équipe pluridisciplinaire (Transitec / RR&A / Farra & Zoumboulakis), sur la base d'un cahier des charges rédigé par team+, en collaboration avec le SAI et le SM. Le mandat d'étude a démarré début mai 2013 et sera finalisé début 2014. L'objectif majeur de cette étude est de coordonner les problèmes de mobilité actuels / prévisibles avec les développements urbains actuels / projetés et de déterminer les solutions à mettre en place. Considérant le périmètre étendu de l'étude et la problématique traitée, ce mandat s'inscrit dans la suite logique du PA T/U. Son financement est par conséquent assuré dans le cadre de la CIEHL (suite du PA T/U Rivelac), en partenariat avec le SM qui s'est proposé pour prendre à sa charge le 50% des coûts de l'étude. Le suivi politique a été exercé dans le cadre de la CORAT plénière et le suivi technique par le biais d'un groupe de travail ad hoc, réunissant des représentants des communes et des services cantonaux concernés, de team+, des mandataires et du SAI. Cette étude marque donc une étape concrète importante pour la Riviera, s'agissant d'un outil permettant aux communes d'aborder une phase de mise en œuvre, par le biais notamment de planifications communales. Elle a également confirmé l'importance d'entreprendre sans trop tarder un réaménagement de la RC 744b (rte de Châtel-St-Denis).



Etude Ouest Agglo - Périmètre



Etude Ouest Agglo - Enjeux TP

aménagement / transports / équipements

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

La CORAT a aussi prévu de s'atteler à la problématique de la RC 780a dès 2014. Un premier contact constructif avec le SM a d'ores et déjà eu lieu en septembre 2013, ce qui a permis de proposer les bases d'une démarche en CORAT plénière.

Autres dossiers

Deux autres dossiers sont également suivis par la CORAT, soit le Bus du Petit Prince et les terrains de football.

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2012, les 16 municipalités concernées par le Bus du Petit Prince (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise) ont accepté en 2012 une modification de la clé de répartition appliquée dès 2013, liée à la modification d'exploitation proposée par les VMCV portant pour l'essentiel sur la desserte et le tarif. Sur la base de l'expérience de cette première année de fonctionnement nouveau, les VMCV prévoient un bilan courant 2014.

Le dossier « Terrains de football » a quant à lui fait une avancée significative en 2013, avec la finalisation par la municipalité de Montreux de la phase d'études sur le site de la Saussaz, en vue du remplacement des terrains de Rennaz. En effet, le PPA Saussaz Ouest comprenant l'implantation de nouveaux terrains de football a été adopté par le CC de Montreux et est en voie d'approbation par le Canton. Le PPA Saussaz Est portant sur un programme mixte athlétisme / football (1 terrain central en gazon naturel) et de vestiaires a également été adopté par le CC de Montreux et adopté par le Canton. La réalisation des terrains est prévue de mai 2014 à septembre 2015. Ainsi, la dernière étape de réalisation des terrains de football, fixée dans le cadre du préavis régional de 2007 adopté par les dix CC, est en voie de concrétisation.

Un rapport d'activités spécifique CORAT est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.



culture / sports



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués du CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 48.- / hab. en 2013

F'CR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2013 sont principalement :

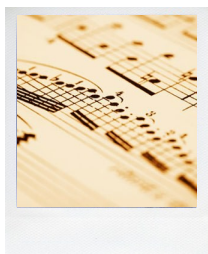
- ⇒ Le contact et le suivi avec les institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'une analyse de leur évolution tant programmatique que financière;
- ⇒ l'élaboration du budget 2014, sur la base des conditions propres au fonds et de l'analyse précitée;
- ⇒ l'élaboration des comptes 2012 et la mise à jour régulière des comptes provisoires de l'année en cours, permettant d'informer le CA et le BE de la situation en temps réel;
- ⇒ l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs.

En 2013, parmi les 35 demandes de soutien ponctuel qui ont été traitées par le fonds, 9 ont été acceptées, dont 5 ont été versés en 2013 soit : l'Orchestre Da Chiesa (40^{ème} anniversaire), le Festival du Quatuor Sine Nomine (30^{ème} anniversaire), l'Association Autour du Monde (10^{ème} anniversaire), le Concours Clara Haskil (50^{ème} anniversaire) et la Cie Prototype Status pour sa création Ground(s).

Le SAI constate que le nombre de demandes de soutien ponctuel fluctue depuis 2011, mais reste néanmoins important.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Pour rappel, le SAI a mené les premières réflexions liées à l'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM) en 2012. Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le Conservatoire et une délégation des municipalités de Montreux et Vevey.

Ces réflexions se sont poursuivies dans le courant du 1^{er} trimestre 2013, anticipant ainsi les modalités d'application de la LEM encore indisponibles. L'essentiel du travail accompli par le service a porté sur les points suivants :

- ⇒ détermination précise des frais de locaux à considérer pour la Riviera et examen des possibilités d'une répartition intercommunale;
- ⇒ projection de la participation de la FEM au Conservatoire;
- ⇒ définition de la prise en charge financière par les dix communes qui tiennent compte à la fois de la LEM et des conditions de participation mises en place dans le cadre de la convention entre les dix communes et le Conservatoire.

L'ensemble de ces points a fait l'objet d'une projection jusqu'en 2017, en fonction de la progression de la participation des communes à la FEM. Sur la base des nombreuses variantes étudiées, le SAI a présenté une solution qui a été validée par la CSD en mars 2013, puis par les dix municipalités. Les principes retenus ont été présentés par le SAI au Conservatoire à plusieurs reprises et selon différentes délégations technico-politiques.

Le service s'est attelé par la suite à la rédaction d'une nouvelle convention liant les dix communes de la Riviera et le Conservatoire. Le projet de convention a été validé par la CSD en juin 2013, ainsi que par les dix municipalités. Egalement consulté, le Conservatoire a quant à lui demandé des modifications qui ont été intégrées et validées par la CSD en octobre.

Quelques échanges ont encore été nécessaires entre le Conservatoire et le SAI pour une version définitive de la convention, puis celle-ci a été mise en circulation début décembre 2013, pour signature par les dix municipalités et le Conservatoire.

culture / sports



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :
1 représentant / municipalité
+ participation des délégués
au sport de Montreux et
Vevey
- ⇒ secrétariat, gestion et
coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 6.70 / hab.
en 2013

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES
S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

En 2013, l'assemblée générale du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes s'est réunie une fois en juillet.

Cette séance a permis à l'assemblée d'adopter les comptes 2012 et d'intégrer deux nouvelles sociétés sportives dans la liste des bénéficiaires du fonds.

Pour rappel, en juin 2012, l'assemblée avait décidé de porter la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant au budget 2013. Or, la légère croissance de la population ayant permis d'absorber l'augmentation du nombre de juniors annoncés, il a été décidé de maintenir la participation des communes à Fr. 6.70 / habitant pour 2013.

L'assemblée a également accepté à l'unanimité la proposition de maintenir la subvention à Fr. 63.- / junior en 2013 et la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant pour le budget 2014.

économie / tourisme



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation :
1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement :
Fr. 5'000.- / grande commune / an
Fr. 2'500.- / petite commune / an
Fr. 10'000.- de la taxe de séjour / an

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 et est devenue la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. D'autre part, dans un souci de bonne coordination, MVT est invité à toutes les séances du Conseil de fondation.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.).

En 2013, le conseil s'est réuni en mai pour l'adoption du rapport et des comptes de l'exercice 2012.

Il n'y a pas eu de demande de soutien en 2013.

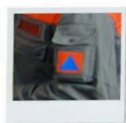
MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et d'augmentation de la subvention pour la période 2006-2008, ainsi que pour la période 2009-2011. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

Pour la période 2012-2014, MVT a présenté, en 2011, une nouvelle demande de reconduction et d'augmentation de la subvention que les autorités communales de la Riviera ont également acceptée.

sécurité / prévention



MISE EN PLACE DE L'ASR :

QUELQUES DATES IMPORTANTES . . .

⇒ 2001-2006 :

Phase de régionalisation
des 10 polices municipales,
élaboration des statuts de
l'association de communes
« Sécurité Riviera » et du
préavis y relatif

⇒ 2007 :

Entrée en vigueur de
l'association de communes
« Sécurité Riviera »

⇒ 2011

Intégration de l'ORPC à
l'ASR

⇒ 2014

Intégration des SDIS à
l'ASR

SITE INTERNET . . .

de l'association de communes
« Sécurité Riviera » (ASR) :

www.securite-riviera.ch

PLATFORME «SÉCURITÉ RIVIERA»

Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme était de réunir, à terme, la police, le CSU, l'ORPC et les SDIS dans une même structure.

L'année 2013 a vu cet objectif se réaliser avec la dernière étape franchie, soit l'intégration des SDIS à l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR). Un bref récapitulatif des différentes étapes est rappelé ci-après.

- ⇒ Fin 2005, adoption des règlements SDIS et création des 4 plateformes.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'ASR qui regroupe la Police (y.c. administrative et du commerce) et le CSU.
- ⇒ Au printemps 2008, finalisation d'une convention de collaboration ORPC Riviera / SDIS Montreux-Veytaux.
- ⇒ Fin 2010, adoption par le conseil intercommunal de l'ASR et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant l'ORPC Riviera à l'ASR.
- ⇒ En mars 2011, approbation des nouveaux statuts par le conseil d'Etat et intégration effective de l'ORPC Riviera à l'association de communes dès cette date.

Rappelons que suite à l'intégration de l'ORPC Riviera au sein de l'ASR, les collaborations entre l'ORPC Riviera et l'ORPC du Pays-d'Enhaut se sont poursuivies sur une base volontaire, comme par le passé, chaque entité demeurant distincte comme le préconise la loi cantonale actuelle.

- ⇒ Mi-2013, adoption par le conseil intercommunal de l'ASR et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant les SDIS à l'ASR.
- ⇒ En septembre 2013, approbation des nouveaux statuts par le Conseil d'Etat et intégration effective des SDIS à l'association de communes dès le 1er janvier 2014.

sécurité / prévention



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
 - 4 représentants des municipalités
 - 6 délégués techniques (justice / sécurité / CSI / écoles / jeunesse / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 2 reprises en 2013.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Le dernier volet du projet « Danse à l'école - Bien naître au CIN, bien être », visant à prévenir la violence en milieu scolaire, sous la direction de l'établissement primaire de Vevey.
- ⇒ Le projet « Départ Est vaudois » pour lequel la commission avait donné son accord de principe en 2013 déjà à un soutien, projet qui a démarré et se poursuivra en 2014.
- ⇒ Comme chaque année un courrier concernant la prévention des risques liés à l'abus d'alcool a été distribuée à tous les parents des élèves de 8^{ème} année.

La commission a en outre pris connaissance avec intérêt des actions de prévention menées dans le cadre du Festival de Jazz par la Direction des affaires sociales, familles et jeunesse (SFJ) de Montreux.



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale :
 - 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

En l'absence de demande de soutien à traiter, l'AG ne s'est pas réunie en 2013. Les comptes 2012 et la projection 2013 ont fait l'objet d'une consultation écrite et ont été approuvés par les membres du fonds début mars 2013.

conclusion



L'année 2013 a été marquée par une activité dense et variée pour le SAI.

En effet, le service a eu l'opportunité et la grande satisfaction de participer à l'élaboration et au suivi de nombreux projets / dossiers touchant toutes les thématiques intercommunales (culture, sport, aménagement du territoire, équipements, etc.) et ce, en collaboration étroite avec ses interlocuteurs techniques et politiques.

Tout ceci a été possible grâce à la confiance témoignée au service par les municipalités, respectivement les syndics et conseillers municipaux investis dans les divers organes de la Riviera, ce dont nous tenons à les remercier vivement. Nous y associons très sincèrement tous les techniciens qui ont travaillé à nos côtés à l'avancée de ces projets / dossiers, ainsi que les greffes et secrétaires municipaux, relais indispensables et permanents et ce, sans omettre les conseils communaux impliqués dans les différentes commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements personnels vont bien entendu à toute l'équipe du SAI, qui fait face aux défis à relever avec persévérance et bonne humeur.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, le 16 avril 2014